

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 98 (2001)
Heft: 5

Rubrik: Contrôle des pesées et stations d'observation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contrôle des pesées et stations d'observation

Période du 1^{er} octobre 2000 au 30 mars 2001

Fédérations et stations	Type ruche	Alt. m	Augm. kg	Dimin. kg	Race	Reine	Hausse posée le
I. Fribourg							
Villarimboud	BJ	780		5,900	carn.	98	
Institut agricole de Grangeneuve	BJ+DB	650		—	carn.	2000	
II. Genève							
Jussy	Lg.+DB	461		10,100	carn.	99+00	
III. Jura							
Chevenez	BJ	490		9,300	carn.	2000	
Goumois	DB	650	Pas d'observation		carn.	95	
IV. Jura bernois							
Tramelan	DB	1100		8,200	carn.	99	
V. Neuchâtel							
Le Locle	Voirn.	1000		—	carn.	99	
Cernier	DB	850		1,250	carn.	2000	
VI. Valais							
Vex	DB	850		—	carn.	99	
VII. Vaud							
Plans-sur-Bex	DB	1100		—	carn.	2000	
Flendruz	BJ	1020		3,900	carn.	2000	
Gland	DB	400		—	carn.		
La Sarraz	DB	500		—	carn.	2000	
Le Sépey	DB	950		10,200	carn.	99	
Moudon	DB	535		8,000	carn.	2000	
Sugnens	DB	650		—	carn.	98	
Essert s/Champvent	Langst.	480		8,000	carn.	2000	
Vuibroye	DB	650		8,800	carn.	99	
Villars-Burquin	DT	750		2,700	carn.	2000	

Observations

Villarimboud: L'hivernage a été bon ; aucune trace de dysenterie. Toutes les colonies sont présentes, mis à part 2 orphelines. Dès janvier apports de pollen. La nature paraît être en avance sur le développement des colonies.



Grangeneuve : L'hiver était doux, trop doux... La consommation est plus élevée. Toutes les colonies ont bien hiverné et il y a déjà des belles plaques de couvain. Les abeilles attendent des jours secs et plus chauds.

Jussy : Peu de consommation durant l'hiver. Les abeilles ont récolté en automne sur la fasia.

Chevenez : Bon développement, gros apports de pollen. Forte consommation du 1^{er} octobre 2000 au 30 mars 2001.

Goumois : Pas de communiqué.

Tramelan : Consommation normale. Peu de sorties, premier pollen en février, mois de mars sans commentaire ; sans changement de temps = désastre.

Le Locle : Belle colonie à la sortie de l'hiver. Consommation supérieure à la normale. Stimulé au candi. Bel apport de pollen lors des rares jours ensoleillés.

Cernier : Nucléi formé le 28 août avec 4 cadres de couvain et abeilles et une reine carniolienne fécondée en station. Traitement à l'acide formique les 10-11 septembre, puis acide oxalique par vaporisation le 11 novembre. Bon hivernage, démarrage un peu lent. Deux beaux cadres de couvain, le 31 mars. Bon hivernage dans le reste du rucher : pas de colonie morte, une bourdonneuse !

Vex : Pas de communiqué.

Les Plans-sur-Bex : Les ruches ont très bien passé l'hiver. Aucune perte à déplorer.

Flendruz : Démarrage précoce (8 février et couvain), actuellement quatre cadres de couvain. Très belles colonies, pas de pertes.

Gland : Aucun commentaire.

La Sarraz : Très bon hivernage, mais la floraison arrive vite. Est-ce que les populations seront suffisamment fortes pour remplir les hausses ?

Le Sépey : Aucun commentaire.

Moudon : Aucun commentaire.

Essert-sous-Champvent : Diminution de 7,5 kg du 10 octobre au 30 mars. Donné 1,5 kg de candi à fin février.

Vuibroye : Presque tout l'hiver, les abeilles à l'abreuvoir, les colonies sont fortes et sur six à sept cadres. Déjà ! Consommation importante de presque 9 kg. Les varroas, hélas, sont déjà présents.

Sugnens : Pas de communiqué.

Villars-Burquin : Très peu de jours de sortie jusqu'à ce jour. Pluie, froid, neige ou brouillard.

Le préposé : Jean-Louis Röthlisberger



Règlement du contrôle du miel

Mesdames, Messieurs, chers amis apiculteurs,

Au préalable, je voudrais vous exposer l'origine de ce nouveau règlement sur le contrôle du miel.

Après la mise en vigueur de l'ordonnance sur les denrées alimentaires, il était du devoir de la Fédération suisse des sociétés d'apiculture de dépoussiérer le règlement en vigueur.

Mais comme personne n'était vraiment motivé d'entreprendre ce travail, il est resté dans les méandres des responsables de la Fédération suisse.

Hélas, gros coups de tonnerre dans ce ciel serein par l'annonce de l'Office fédéral de la santé publique que 50 tonnes de miel suisse étaient contaminées par des antibiotiques.

Stupeur chez les apiculteurs. Par contre, l'Office fédéral ordonne aux cantons d'effectuer des échantillons pour analyses et éradiquer cette gangrène qui souille les miels suisses, et contraire à la législation suisse.

Mais c'était malheureusement sans compter sur le fait que les laboratoires cantonaux n'étaient pas équipés pour ce genre d'analyses ; de nombreux dérapages ont eu lieu.

Entre-temps, la Fédération suisse décidait enfin de prendre le taureau par les cornes (si je peux utiliser cette expression) et nommait une commission pour réviser le règlement en vigueur. Ladite commission composée de trois Allemaniques, un Romand, quoique répondant d'un patronyme germanique, et d'un Tessinois, avec les précieux conseils du centre de recherche apicole de Liebefeld ; qu'il me soit permis de remercier personnellement : M. Stefan Bodganov pour la mise à disposition des locaux et pour les conseils pertinents suggérés à l'élaboration du projet du nouveau règlement inspiré de celui de la SAR.

En ce qui concerne le règlement SAR, il est prévu peu de modifications. Un point néanmoins important, c'est la teneur en eau dans le miel. Celle-ci serait abaissée de 18,5 à 18 %.

Le point 2, Responsabilité de l'apiculteur, a donné lieu à une discussion nourrie au sein de la commission. En ce qui concerne la SAR, il est déjà appliqué avec satisfaction, seule la conception subit quelques modifications. Je dois féliciter mes prédécesseurs pour leur clairvoyance à ce sujet.

D'autre part, nous devons mettre tout en œuvre pour séduire (terme moderne utilisé pour convaincre le client que nous offrons un plus par rapport à l'ordonnance fédérale qui nous impose des directives contraignantes).

Les distributeurs ainsi que la Fédération vaudoise d'apiculture ont déjà compris l'enjeu du problème.

Actuellement, ce règlement n'est qu'en allemand, il sera traduit et transmis aux fédérations respectives pour consultation et remarques éventuelles.

Il me semble que j'ai assez commenté ces diverses modifications et je reste volontiers à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Merci de votre attention.

Jean-Louis Röthlisberger

